



Pollution de la Seiche

UNE POLLUTION, VRAISEMBLABLEMENT D'ORIGINE ACCIDENTELLE, DE LA RIVIERE SEICHE A ETE PORTEE A LA CONNAISSANCE DES SERVICES DE L'ETAT MARDI 22 AOUT 2017.

Les constats et investigations aussitôt effectués par les services de l'Etat et par l'Agence française de biodiversité (AFB) ont établi l'origine de la pollution : un défaut du processus de production de l'usine Lactalis à Retiers/Essé qui a entraîné un déversement anormal de lactose brut dans la rivière, du fait de la saturation de la station d'épuration de l'entreprise.

Des dispositions palliatives et correctrices ont immédiatement été prises : enlèvement et équarrissage des poissons morts, déviation du lactose dans les bassins de rétention de l'entreprise, dilution de l'eau de la rivière par l'accélération des rejets de l'étang amont de Marcillé, programmation de l'intervention d'une entreprise spécialisée le 30 août pour réoxygéner l'eau de la rivière.

Les services de l'Etat surveillent en permanence l'évolution de la pollution : les dernières analyses de l'AFB établissent une stabilisation de celle-ci et l'amorce d'un retour à la normale. Par ailleurs une inspection sera réalisée par les services de l'État dans l'entreprise pour comprendre l'origine de la défaillance du processus de production et éviter qu'il ne se reproduise à l'avenir.

Un procès-verbal pour infraction délictuelle au Code de l'environnement sera établi à l'encontre de l'entreprise Lactalis et transmis au Procureur de la République.